



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 41750

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la difficile situation de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires. Depuis 1992, date de la dernière création d'emploi au sein de la CRPCEN, la charge de travail des agents administratifs a augmenté de 35 % et le nombre de feuilles de soins à traiter a augmenté, la gestion de ces dossiers serait plus lente depuis l'installation au niveau national d'un nouveau logiciel. Bien que les personnels de cette caisse fassent de nombreuses heures supplémentaires, les délais de règlement ne cessent de s'allonger. Et les représentants du ministère se seraient opposés à la création de nouveaux emplois lors du conseil d'administration du 11 décembre dernier. Considérant que la création d'emploi doit être une priorité et qu'elle est présentée comme telle par le Gouvernement, il semble vraiment paradoxal que la création d'emploi soit refusée dans des secteurs où il existe un vrai besoin. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser si elle entend accepter de créer les emplois nécessaires au sein de la CRPCEN. Plus généralement, il souhaite savoir si elle entend véritablement permettre la création d'emploi dans les secteurs déficitaires du service public.

Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41750

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 970

Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4704